

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du Mercredi 07 Septembre 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux, Le mercredi sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric LARDEUR - Maire

ETAIENT PRÉSENTS :

Mme Ghislaine PLEZ
M. Cyril ANQUETIL
Mme Véronique ARMAND
M. Stéphane DUCHEMIN
M. Éric JAMMET
M. Éric LARDEUR
M. Benjamin PLEZ

Mme Marie-Christine CHAUVIERE
Mme Milouda EL AJJAJI
M. Fabrice BOIVIN
M. Dominique DELAFOSSE
M. Cyrille ANDRÉ
M. Christian LEMAIRE
M. Cédric LEBERTRE

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE :

M. François CLEMENT

POUVOIR :

Monsieur François CLEMENT donne pouvoir à Madame Véronique ARMAND

Date de convocation : 02 septembre 2022.

Date de réunion : 07 septembre 2022.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément à l'article L.21.21-15 du Code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Marie-Christine CHAUVIERE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU VAUVRAY

ORDRE DU JOUR

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 07 SEPTEMBRE 2022
20 HEURES 00**

1. Compte rendu du dernier conseil municipal
2. Délibération : nomination du coordonnateur et de l'équipe communale de l'enquête de recensement et fixant la rémunération des agents enquêteurs
3. Délibération : augmentation des prix des repas de la restauration scolaire
4. Délibération : institutions et vie politique – intercommunalité – rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (clect) de l'agglomération seine-eure – modification de l'intérêt communautaire en matière de voirie sur la commune de val de reuil

AFFAIRES TRAITÉES

1 – DÉLIBÉRATION 0014 2022

OBJET : NOMINATION DU COORDONATEUR ET DE L'ÉQUIPE COMMUNALE DE L'ENQUÊTE DE RECENSEMENT ET FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES AGENTS ENQUÊTEURS

Le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2023 les opérations de recensement.

A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer l'indice de rémunération ou les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide :

- De désigner Mr François CLEMENT, comme coordonnateur de l'enquête de recensement.

Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :

- De fixer à 2 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité. Ces agents seront Mme Martine EVANNO ainsi que Mme Claudine MILOUDI, toutes deux volontaires.
- d'autoriser Mr Eric LARDEUR le Maire à recruter, par contrat visé au 1° de l'article 3 I de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les agents recenseurs nécessaires pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement et de fixer la rémunération à hauteur de 1.500 € brut par agent.

Il en résulte :

Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

2 – DÉLIBÉRATION 015 2022

OBJET : AUGMENTATION DES PRIX DES REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La municipalité a été informée par notre prestataire s'occupant de la restauration scolaire (LA NORMANDE), d'une augmentation de 14 % du tarif repas à compter du 1^{er} septembre 2022.

Afin que les parents d'élèves ne soient pas impactés par cette forte augmentation, le Conseil Municipal a délibéré à ce sujet.

Il a été décidé :

- Suppression provisoire des repas BIO dans l'attente de rencontrer le référent de notre fournisseur actuel ;
- Augmentation de 14 % du prix des repas classiques.

L'ensemble de ces deux mesures occasionnera une augmentation moyenne du prix des repas de 3,2 %, soit un taux inférieur à l'inflation.

Conclusion :

Le prix des repas, à compter du 1^{er} septembre, sera de 4,17 € au lieu de 4,04 €.

Il en résulte :

Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0

2 – DÉLIBÉRATION 016 2022

OBJET : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglomération Seine-Eure – Modification de l'intérêt communautaire en matière de voirie sur la commune de Val de Reuil

RAPPORT

Mr le Maire rapporte qu'en application de I du 5° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est chargée d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul du montant de l'attribution de compensation à obtenir ou à verser à la Communauté d'agglomération Seine-Eure en fonction des compétences transférées à cette dernière ou restituées aux communes.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de l'Agglomération Seine-Eure s'est réunie le 24 mai 2022 pour se prononcer sur le transfert de charges relatif à la modification de l'intérêt communautaire en matière de voirie sur la commune de Val de Reuil, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Il s'agit d'un transfert de charges au profit de la commune de Val de Reuil afin de lui permettre de reprendre la gestion des voiries ne relevant plus de l'intérêt communautaire.

Le rapport de cette commission doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de l'Agglomération Seine-Eure à la majorité qualifiée dans un délai de trois à compter de sa transmission.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer sur ce dossier

DECISION

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré :

VU le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et suivants,

VU le rapport de la CLECT qui s'est tenue le 24 mai 2022,

NE SE PRONONCE PAS sur le contenu du rapport, le montant du transfert de charges ainsi que le montant de l'attribution de compensation qui en résulte pour la commune de Val de Reuil.

Il en résulte :

Voix POUR : 0
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 15

EMARGEMENTS

Mme. Véronique ARMAND

M. Cyrille ANDRÉ

Mme. Marie-Christine CHAUVIÈRE

M. Cyril ANQUETIL

Mme. Ghislaine PLEZ

M. Fabrice BOIVIN

M. Cédric LEBERTRE

M. François CLEMENT
Absent excusé

M. Éric JAMMET

M. Dominique DELAFOSSE

M. Christian LEMAIRE

M. Éric LARDEUR

Mme. Milouda EL AJJAJI

M. Benjamin PLEZ

M. Stéphane DUCHEMIN